

Castres le 7 mars 2024

## Déclaration publique d'intérêts

Je soussigné Jean-Marc ASSEMAT, Dr Vétérinaire inscrit au tableau de l'Ordre sous le numéro 7345, demeurant 68 Chemin du LANDOU 81100 CASTRES,

Membre du Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires d'OCCITANIE en tant que secrétaire général en charge du greffe des Chambres de Discipline.

M'engage par la présente à déclarer tout lien direct ou indirect avec les associations, syndicats, organismes, entreprises ou établissements dont les activités entrent dans le champ de compétence de l'Ordre des vétérinaires :

Implication en tant que dirigeant ou membre du conseil d'administration d'un laboratoire pharmaceutique, d'une société ou d'un organisme dont les activités entrent dans le champ de compétence de l'Ordre des vétérinaires : NEANT

Implication en tant que salarié d'un laboratoire pharmaceutique, d'une société ou d'un organisme dont les activités entrent dans le champ de compétence de l'Ordre des vétérinaires : NEANT

Implication en tant qu'intervenant régulier ou ponctuel, à titre onéreux ou gratuit, dans un domaine relevant du champ de compétence de l'Ordre des vétérinaires : NEANT

Implication en tant que détenteur d'intérêts financiers d'un laboratoire pharmaceutique, d'une entreprise, d'une société ou d'un organisme entrant dans le domaine de compétence de l'Ordre des vétérinaires : NEANT

Proches : salariés et/ou ayant des intérêts financiers dans une structure entrant dans le champ de compétence de l'Ordre des vétérinaires : NEANT

Implication dans une structure syndicale intervenant dans des domaines relevant du champ de compétence de l'Ordre des vétérinaires : NEANT

Implication dans une structure politique intervenant dans les domaines de compétence de l'Ordre des vétérinaires : NEANT

Je m'engage à me déporter dans le cadre de mon mandat ordinal si j'estime que j'ai des liens d'intérêts susceptibles d'être considérés comme pouvant porter atteinte à mon indépendance.

Je m'engage à communiquer tout événement susceptible de modifier la présente déclaration au plus tard dans le mois qui suivra cet événement.

DV ASSEMAT Jean-Marc

